Bordeaux, le 23 juillet 2021

COUPONS SPORT ANCV

Qu'est-ce que le coupon sport ANCV ?

> une aide individuelle pour pratiquer le sport de son choix dans de nombreuses associations ou club.
> acceptés pour régler des cotisations, adhésions, cours ou stages auprès de 43 000 associations ou clubs sportifs.
> coupures de 10, 15 ou 20 € selon le montant alloué.
> valables 2 ans en plus de son année d'émission.
> Non échangeables, nos remboursables.

Les activités sportives :

> sports individuels,
> sports collectifs ;
> sports aquatiques et nautiques ;
> sports de forme ;
> sports de montagne et de nature ;
> sports aériens, mécaniques, clubs omnisports, etc.

Retrouvez tous les clubs sportifs partenaires :

Sur www.guide.ancv.com rubrique coupons sport : un guide pour retrouver tous les points d'acceptation partenaires.

Le principe :

Cette opération est gratuite (le partenaire n'acceptant pas de règlements individuels).
Vous n'avez aucun règlement à effectuer.
Vous recevez un montant en coupon sport en fonction de votre quotient familial.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- être agent de la fonction publique d'État **en poste en Nouvelle-Aquitaine** ;
- offre destinée uniquement à **l'agent ;**
- offre limitée à **une attribution** par agent et par an.

Quel montant vais-je percevoir ?

Il est fonction de votre quotient familial SRIAS :

Calcul du QF SRIAS : revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition
(15 x le nombre de personne au foyer indiquées sur l'avis) (différent des parts fiscales)

> si famille monoparentale (lettre T sur avis) : ajouter 1 ;
> si adulte ou enfant en situation de handicap (mentionné sur avis) : ajouter 1 ;
> si enfant en résidence alternée : ne compter qu'1/2 et non 1.

QF < à 230 et jusqu'à 460 : j'ai droit à 200 € de coupon sport
QF entre 461 et 770 : j'ai droit à 150 € de coupon sport
QF entre 771 et > à 920 : j'ai droit à 100 € de coupon sport

Comment obtenir des coupons sports ANCV ?

- remplir le bon de commande qui suit ;
- renvoyer le tout accompagné de la **copie du dernier bulletin de salaire et du dernier avis d'imposition** à l'adresse :

SRIAS
4 B ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
33000 BORDEAUX

Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Bien que les documents soit transmisibles par mail, afin que les trois membres du bureau puissent traiter les demandes en période de congés ou d'absence, ceux-ci doivent être impérativement et exclusivement envoyés par courrier.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Contacts SRIAS Nouvelle-Aquitaine
Yolaine ROUAULT, Présidente , , 06 79 08 54 82, 05 57 95 03 00, yolaine.rouault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr
Stéphane PAILLET, Vice-Président, stephane.paillet@nouvelle-aquitaine.gouv.fr, 05 57 95 03 00
Fanny MOROTE, Assistante, fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr, 05 57 95 02 97

COUPONS SPORT

Bulletin de commande
à retourner **exclusivement par courrier** à
SRIAS 4 b esplanade Charles de Gaulle 33000 BORDEAUX

Ministère d'appartenance : .....

Département : .....

Catégorie professionnelle (entourez) : A B C

Mail professionnel : .....

Mail personnel : .....

Numéro de portable : .....

Nom et prénom de l'agent : .....

Adresse postale pour l'envoi des coupons :

.....

.....

.....

Mon QF est de : .....

J'ai droit à la somme de : .....

<u>Documents à joindre obligatoirement</u> :

- copie du dernier bulletin de salaire/pension de retraite ;

- copie du dernier avis d'imposition.
Remarque : si votre situation a changé depuis votre dernier avis, nous ne pouvons en tenir compte. En effet, nous devons nous baser sur un document officiel existant, à un instant T et identique pour tous.

- justificatif de la prise d'un abonnement dans un club de sport, de l'adhésion annuelle à une activité sportive en association, d'une cotisation, d'un paiement de cours ou de stage , etc. <u>daté de 2021.</u>